

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION

ARTICLE 1 - ENGAGEMENT DU PARTICIPANT

1.1 Stage de pilotage

Le client bénéficiaire du stage s'engage :

- Être titulaire du permis de conduire automobile en cours de validité.
- Être apte à la conduite automobile et certifier ne pas être en état d'imprégnation alcoolique ou sous l'effet de médicaments et/ou de produits stupéfiants altérant ses capacités à conduire un véhicule automobile, étant précisé qu'en cas de doute, Extrême Limite se réserve le droit de contrôler l'imprégnation alcoolique au moyen d'un alcootest et, en cas de refus du participant de s'y soumettre ou s'il s'avérait positif, de refuser l'accès à ses véhicules au participant dont le règlement restera définitivement acquis à Extrême Limite.
- Accepter les risques inhérents à la conduite d'un véhicule à caractère sportif et donner en conséquence décharge à la société Extrême Limite ainsi qu'à ses dirigeants, organisateurs et pilotes-instructeurs de toute responsabilité en cas d'accident le mettant en cause, pouvant survenir pendant le stage,
- Respecter scrupuleusement et immédiatement toutes les instructions et consignes des pilotes instructeurs d'Extrême Limite.
- Autoriser Extrême Limite à photographier et à enregistrer par tous moyens audiovisuels à sa convenance les diverses situations où vous et vos accompagnants pourriez être impliqués. Extrême Limite sera autorisée à filmer et à enregistrer le déroulement du stage de pilotage. Ces supports audio-visuels seront de fait libre de droit.
- Demander une autorisation pour diffuser toutes photographies ou vidéos prises lors des journées organisées par Extrême Limite.

Le port des harnais et casques intégraux sont obligatoires.

Les prestations en passager sont interdites aux personnes souffrant de troubles cardiaques et d'hypertensions ainsi qu'aux femmes enceintes. Pour toutes prestations en passager, l'âge minimum requis est 12 ans.

Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents et sont placés sous leur seule responsabilité.

La présence d'enfants de moins de 6 ans est déconseillée sur circuit.

L'organisateur et l'équipe encadrante Extrême Limite sont seuls juges pour arrêter un conducteur ou expulser un spectateur estimé dangereux et ceci sans remboursement des sommes versées.

Venir avec des accompagnants est soumis à l'autorisation de l'organisateur, Extrême Limite. Le participant s'engage à rester à tout moment responsable de ses accompagnants et faire respecter les consignes de sécurité et la stricte utilisation des zones délimitées par l'organisation. Extrême Limite ne pourra être tenu pour responsable des accompagnants pour des problèmes survenant à l'intérieur ou à proximité du circuit et de ses locaux.

Dans le contexte sanitaire actuel, Extrême Limite se doit de respecter les règles imposées par la préfecture de Loire Atlantique et le circuit. Ainsi, il est possible que le nombre d'accompagnants soit limité. Les règles sanitaires vous seront transmises avec votre convocation. En cas de non-respect de ces règles, Extrême Limite pourra refuser l'accès au circuit au participant dont le règlement restera définitivement acquis à Extrême Limite.

1.2 Trackday / journée Open

Les Trackdays / journée Open d'Extrême Limite ont vocation à piloter son véhicule personnel dans un cadre de loisir, de mise au point ou de recherche de perfectionnement. En aucun cas, ces journées sont dédiées à la réalisation d'évènements privés (baptêmes, prêt de véhicule, ou autres locations de quelque nature que ce soit)

La voiture utilisée doit répondre aux exigences de la réglementation technique de sécurité de la FFSA ainsi que par le règlement interne du circuit.

Le participant s'engage à prendre connaissance de ces règles avant l'achat, aucun remboursement ne pourra être demandé, si le véhicule n'est pas conforme.

Les coachings réalisés lors des journées Trackdays seront dispensés exclusivement par les moniteurs Extrême Limite. En aucun cas ne seront acceptés de coachs extérieurs à la société.

Toute dérogation à ces règles pourra de fait entraîner une exclusion immédiate du Trackday, le règlement restera définitivement acquis à Extrême Limite aucun remboursement ne pourra être demandé.

1.3 Entraînement haut niveau F4 ou Ligier JS2R

Le client s'engage à respecter les règles de l'Article 1 - Engagement du participant et 1.1 stage de pilotage.

Spécificité de ce type de prestation, nous acceptons les jeunes pilotes non titulaire du permis de conduire mais il doit être titulaire d'une licence nationale ou internationale concurrent conducteur karting.

ARTICLE 2 – REALISATION DE LA PRESTATION

Extrême Limite s'engage à délivrer une prestation conforme au contrat conclu lors de la validation de la commande, comprenant notamment la mise à disposition au participant du(des) véhicule(s) compris dans la formule, le carburant, le personnel encadrant dont le moniteur diplômé BPJEPS, la mise à disposition du circuit et des infrastructures et l'assurance RC Pro.

2.1 Annulation et modification de l'activité par l'organisateur

En cas de modification de calendrier, indépendante de sa volonté, Extrême Limite s'engage à prévenir le participant au plus tôt par téléphone et/ou par email et à proposer une date de remplacement, dans la validité de la commande.

En cas de fermeture du circuit pour des raisons météorologiques, l'activité sera alors reportée. Dans le cas où cela pourra être anticipé, Extrême Limite s'engage à prévenir le participant au plus tôt par téléphone et/ou par email et à proposer une date de remplacement, dans la validité de la commande.

Dans le cas où les roulages sont interrompus le jour même, Extrême Limite s'engage à proposer une date de remplacement, dans la validité de la commande.

Le seul fait d'évoluer sur un sol glissant (pluie) ne constitue pas une condition suffisante pour reporter l'activité.

La responsabilité de Extrême Limite ne saurait être engagée en cas de force majeure, indépendante de sa bonne volonté, rendant temporairement impossible la réalisation de l'activité (panne mécanique, pénurie, guerre, défection de notre prestataire circuit, grève, crise sanitaire).

Votre commande sera alors prolongée d'une durée équivalente à l'impossibilité d'exercer, et l'activité, si déjà programmée, sera alors reportée à une date ultérieure. Aucune activité ne sera remboursée même partiellement, aucun dédommagement ne sera octroyé.

Si un incident mécanique se produit le jour du stage ne permettant pas de prévenir à l'avance le participant et que ce dernier ne souhaitait pas profiter du véhicule de remplacement, le participant pourra revenir sans supplément sur une autre date de stage.

2.2 conditions de report et de modification par le participant

La date une fois réservée est non modifiable. Compte tenu des frais engendrés pour la réservation et l'organisation, si le participant souhaite reporter, ou ne se présente pas le jour J à son heure de convocation, le stage sera perdu définitivement.

En cas d'annulation de la prestation de votre part :

- A plus 60 jours vous aurez la possibilité de changer de choix de date 1 seule fois. La nouvelle date doit être pendant la période de validité du bon cadeau.
- A moins de 60 jours : votre prestation sera perdue (sauf cas de force majeure, incapacité médicale du bénéficiaire ou décès)
- En cas d'absence le jour J, votre prestation sera perdue (sauf cas de force majeure : incapacité médicale ou décès)

ARTICLE 4- CAUTION

Pour l'ensemble des stages de pilotage ou baptême en passager (hors entraînement haut niveau), aucune caution financière ne sera demandée au client pour la réalisation de ses tours de piste tant au volant qu'en tant que passager.

4.1 spécificités entraînement haut niveau et véhicule de compétition

Pour les stages d'entraînement haut niveau en formule 4, un chèque de caution de 5000 € est requis, non encaissé et utilisé en cas de dégât observé sur la voiture suite à une sortie de route et rendu à l'issue du stage.

Pour les stages en Ligier JS2R, le montant de la caution sera établie au préalable et communiqué au client à la réservation de la date.

ARTICLE 5- ASSURANCE & RESPONSABILITÉ

En sa qualité de professionnel de l'enseignement du pilotage automobile, Extrême Limite a souscrit auprès de la compagnie AXA France IARD le contrat multirisque n°7443554204. Une garantie individuelle accident des pratiquants a également été souscrite.

D'une manière générale, les bénéficiaires des activités renoncent à rechercher la responsabilité de la société Extrême Limite au-delà des garanties souscrites. Ils peuvent néanmoins compléter ces garanties à leur frais.